

11 avril 2022

Quelques années après le rachat de SFR par Patrick DRAHI, un vaste plan de départs "volontaires" a été mis en place en 2017. Ce dernier portait déjà sur 5000 des 15000 emplois du Pôle Télécom du groupe Altice.

Après avoir largement profité d'argent public via le chômage partiel durant la crise sanitaire, SFR a mis en place un second "Plan de Sauvegarde de l'emploi" en 2021 portant sur la destruction de 2000 emplois, alors même que les résultats étaient excellents avec 4,2 milliards d'Euros de résultat brut en 2020.

En 2021, les résultats du groupe Altice s'améliorent encore. Pourtant, cette même année, SFR a versé 4,6 milliards d'Euros de dividendes, soit l'équivalent de 470 000€ par salariés.

Pour les salariés, la direction de SFR prévoit de ne verser que des miettes !

Alors que le prix des énergies explose, que la Banque de France prévoit que l'inflation qui pourrait aller à 4,4% sur 2022, SFR prévoit des augmentations collectives de 0,22% pour les bas salaires (environ 1200 salariés) et une enveloppe pour les augmentations individuelles de 1,5%.

Pour SUD ces propositions sont inacceptables, aussi, **SUD appelle les salariés de l'UES SFR à se mettre en grève le 12 avril 2022 pour revendiquer :**

- **Une augmentation spécifique de 3% pour les salaires <30 000 K€**
- **Des salaires bruts au moins alignés au SMIC ou aux minima conventionnels** en adoptant la solution la plus favorable aux salariés (sans prise en compte des Parts Variables et autres primes)
- **Un alignement par le haut des salaires femmes/hommes** pour mettre fin à cette différence inacceptable de 700€/mois sur le salaire moyen (Bilan Social de 2020)
- **Une augmentation mensuelle de 220€ pour chaque salarié** (5% du salaire moyen des hommes présenté dans le Bilan social 2020)

Une harmonisation par le haut des différents statuts encore présents dans l'entreprise suite aux différents rachats. Deux salariés de la même équipe doivent avoir des primes, accord temps de travail... identiques ;

